

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**  
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

**DECISION DU PRESIDENT N°2020-05**  
**Au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020**

Objet : Participation au Fonds COVID RESISTANCE BRETAGNE.

Le Président de Leff Armor communauté,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Dispositif d'aide régional Fonds Résistance Bretagne créé par la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne le 27 avril 2020, à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19 ;

Considérant que la Bretagne, à l'instar de l'ensemble du territoire national, connaît une crise sans précédent, dont l'impact économique et social sera sans nul doute extrêmement significatif,

Considérant que la Région Bretagne, les 4 Départements, les 60 EPCI et l'Association des Iles du Ponant (AIP), en partenariat avec la Banque des Territoires, ont décidé de contribuer ensemble à la mise en oeuvre d'un Fonds dédié afin de répondre urgemment aux difficultés immédiates des plus petites entreprises, des indépendants et des associations dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place,

Considérant que la contribution financière de chaque partenaire est calculée sur la base de 2€ multipliés par le nombre d'habitants du territoire qu'ils représentent,

Considérant le projet de convention et ses annexes joints en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en audioconférence le 17 avril 2020,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

De participer au fonds dit « COVID RESISTANCE » à hauteur de 2 € / habitant, sur la base d'une population de 31 859 habitants.

**Article 2** :

De signer la convention de participation au Fonds COVID RESISTANCE BRETAGNE avec la Région Bretagne ainsi que tous les documents afférents.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :**

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la situation d'état d'urgence de crise sanitaire, cette décision est rendue exécutoire par :

*-télétransmission en Préfecture le 30 avril 2020*

*-mise en ligne sur le site internet de Leff Armor communauté le 4 mai 2020.*

A Lanvollon, le 30 avril 2020  
Le Président,  
Philippe Le Goux

